



**AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ  
DE BRETAGNE**

**6 place des Colombes  
CS 14253  
35042 RENNES cedex**



**PRÉFECTURE DE LA RÉGION DE BRETAGNE  
DIRECTION RÉGIONALE DES AFFAIRES  
CULTURELLES  
Hôtel de Blossac  
6 rue du Chapitre CS 24405  
35044 RENNES cedex**

**BILAN  
pour les projets aidés en 2017**

**Pour les bilans des projets 2017 :**

**un bilan complet ou d'étape est à joindre à toute nouvelle candidature dans le cadre de l'appel à projets annuel 2018.**

**Le bilan complet est dans tous les cas à rendre au plus tard en juin 2018**

**Le bilan doit être élaboré après concertation  
avec l'ensemble des partenaires de l'action**

**Intitulé du projet 2017 :**

Partenaire culturel :  
Structure de santé/médico-sociale :  
Subv DRAC :  
Subv ARS :

- 1. L'action réalisée par rapport au projet énoncé**
  - ce qui était envisagé
  - ce qui a été mis en oeuvre
  - ce qu'il reste à mettre en oeuvre (par rapport au programme d'action initial)
  
- 2. Les effets identifiables de l'action au regard des objectifs (rappeler les objectifs du projet)**
  - du point de vue des participants
  - du point de vue des équipes soignantes
  - du point de vue des intervenants
  - du point de vue des équipes culturelles
  - du point de vue de l'institution
  - du point de vue des publics extérieurs, le cas échéant

**3. Les atouts et les difficultés rencontrées dans la conduite du projet**

- définition des objectifs
- mise en oeuvre des actions
- méthode d'accompagnement et de régulation
- partenariats
- institution

**4. Données objectives**

- nombre de partenaires de l'établissement
- nombre d'intervenants sur la saison
- nombre d'ateliers, d'intervenants et de patients par ateliers
- nombre total de public par événement et/ou sur la saison
- nombre de restitution (DVD, CD, livres, présentations publiques d'ateliers, de spectacles...)

**5. Bilan budgétaire**

- rappel du bilan prévisionnel
- compte de résultats

Attention ce compte de résultats doit faire état des dépenses et recettes sur la globalité du projet, et pas uniquement sur le montant de la subvention octroyée par le dispositif.

	Budget prévisionnel Charges	Compte de résultats dépenses		Budget prévisionnel Produits	Compte de résultats Recettes
Rémunération intervenants (TTC)			Convention DRAC-ARS	Montant de la subvention demandée	
Déplacements et frais divers			Département		
Fournitures			Région		
Communication			Ville		
Autres			Mécénat		
			Hôpital ou établissement médico-social (apports financiers et/ou structurels)		
			Partenaires culturels		
			Autres		
<b>TOTAL</b>			<b>TOTAL</b>		

**Signature(s) de l'établissement de santé/médico-sociale et/ou de la structure culturelle**